

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE
COMITE SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2023
(en présentiel et en visioconférence)**

Convocations adressées le 30 janvier 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 1 suppléante
Nombre de délégués votants : 7

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON (en visio), Monsieur Régis SALIC, Monsieur Patrick MICHAUD, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Madame Gaëlle LAHOREAU (en suppléance de Madame Betsabée HAAS),

Membres excusés :

Madame Betsabée HAAS, Madame Cécile CHEVILLARD

Membres suppléants présents non votant:

Monsieur Emmanuel DUMENIL

Pouvoir :

0

CS230207-05 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET 2023

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L 5722-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical doit débattre des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2023.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2023 sur la base du rapport de présentation annexé à la présente délibération.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité (7 voix pour)